



## Barème valable à partir du 11/01/2021

### HONORAIRES D'AGENCE TRANSACTION À LA CHARGE DU VENDEUR

habitation - Immeuble - Terrain - Locaux commerciaux - bureaux - Locaux d'activités

Tranche de Prix	Forfait - Pourcentage
De 0 à 49 999 €	Forfait de 3 000 € TTC
De 50 000 € à 69 999 €	Forfait de 4 500 € TTC
De 70 000 € à 100 000 €	7 % TTC
De 100 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
De 500 001 et plus	4 % TTC

### HONORAIRES DE LOCATION habitation ( LOI ALUR )

Les honoraires, ci-dessous inscrits, représentent la part de chacune des parties (locataires/propriétaires) :

Surface	Honoraires de location en € / m2 ( 1 )	Honoraires état des lieux d'entrée en € / m2 ( 2 )
De 0 m2 à 50 m2	8 € TTC	3 € TTC
De 50,1 m2 et plus	6 € TTC	3 € TTC

**Barème prévu par la loi ALUR :**

(1) Le plafond mentionné au I de l'article 1er de la loi du 6 juillet 1989 et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal à 8.00 €/m2

(2) Le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3.00 €/m2

### HONORAIRES DE LOCATION ( Immobilier d'entreprise )

*Bail commercial, bail professionnel et bail dérogatoire :*

10 % H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Bailleur, soit 12 % TTC du loyer annuel H.T. 10 % H.T. du Loyer Annuel H.T. à la charge du Preneur, soit 12 % TTC du loyer annuel H.T.

